

Nombre de conseillers	43
En exercice	43
Présents à la séance	35
Pouvoirs	08
Evençée	ΛΛ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2018

DF

N°2018-02-04: BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – FISCALITE DIRECTE LOCALE -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le jeudi 08 Février 2018 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2018.

Présents:

Pierre-Yves MARTIN	Jean-Sébastien ROUCHET	François DIONNET
Gérard PRUDHOMME	Sonia BELARBI	Véronique PREUX
Serge MANTEL	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Jean-Marie MARCZAK
Martine DURIEUX-ARNAUD	Marie-Madeleine COLLET	Georges GUILBERT
Roselyne BORDES	Gérard LANTERI	Françoise BITATSI-
Arnold VOILLEMIN	Didier LAFARGUE	TRACHET
Kaissa BOUDJEMAÏ	Corinne CARCREFF	Jean-François MAGNIEN
Olivier MICONNET	Eric NANTI	Laurence HODE
Annick MONIER	Ghislaine NEBIE	Magali DAUBA
Salem AIDOUDI	Donni MILOTI	Armen PAPAZIAN
Nicole LELLOUCHE	Meriem BEN NASER	Serge LE BOZEC
Philippe ARNAUD	Nathan HADDAD	Sébastien CONSTANT

Pouvoirs:

, outono		
Lucie LE COZ à Martine	Cédric LE COZ à	Josiane GEOFFROY à
DURIEUX-ARNAUD	Philippe ARNAUD	Marie-Madeleine COLLET
Laurent PIRON à	Regaya FERJANI à	Bernadette PIRON-
Ghislaine NEBIE	Salem AIDOUDI	RENAULT à Armen
Grégory FICCA à	Aurélie MANTEL à	PAPAZIAN
Olivier MICONNET	Serge MANTEL	

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur ROUCHET a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2343-1;

Vu la délibération en date du 08 février 2018 approuvant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2018 ;

Vu la réunion de la 1ère commission permanente en date du 31 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 32 voix pour:

Pierre-Yves MARTIN Annick MONIER Gérard PRUDHOMME Salem AIDOUDI + Serge MANTEL + Regaya FERJANI Aurélie MANTEL Nicole LELLOUCHE Martine DURIEUX-ARNAUD Philippe ARNAUD + + Lucie LE COZ Cédric LE COZ Roselyne BORDES Sonia BELARBI Arnold VOILLEMIN Marie-Thérèse LE BLEGUET Kaissa BOUDJEMAÏ Marie-Madeleine COLLET + Olivier MICONNET + Josiane GEOFFROY Grégory FICCA Gérard LANTERI

Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Ghislaine NEBIE +
Laurent PIRON
Meriem BEN NASER
Nathan HADDAD
François DIONNET
Véronique PREUX

- 05 abstentions:

Georges GUILBERT Magali DAUBA

Armen PAPAZIAN + Bernadette PIRON-RENAULT Sébastien CONSTANT

Jean-Marie MARCZAK

Article 1:

Décide de maintenir pour l'année 2018 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation (TH): 28,50%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 19,17%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,03%

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 février 2018.

Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan

> Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20180208-2018-02-04-DE Date de télétransmission : 14/02/2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de l'éceptionibété exture : 14/02/2018 un délai de deux mois à compter de sa date de publication.